



# Châtaignier



**N°05**  
**18/07/2022**



#### Animateur filière

Magalie LEON-CHAPOUX  
Union Interprofessionnelle  
Châtaigne Sud-Ouest  
[magalie.union.chataigne@gmail.com](mailto:magalie.union.chataigne@gmail.com)

#### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Grand Sud-Ouest  
Châtaignier N°X  
du JJ/MM/2022 »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

- **Stades phénologiques : Stade BBCH 75 (J) :** Grossissement du fruit. On constate 8 à 10 jours d'avance comparé à une année normale.
- **Chancre de l'écorce actifs**
- **Pic et baisse du vol de la tordeuse de la châtaigne** selon les vergers. Risque élevé d'infestation par les larves, le pic de la présence des larves prévisible se situera autour du 20 juillet

- **Stades phénologiques**

### Stade BBCH 75 (J) : Grossissement du fruit

On constate 8 à 10 jours d'avance comparé à une année normale.

Le nombre de sorties de fleurs femelles est normal à meilleur comparé à une année normale.

Le taux de nouaison ne pourra être évalué que vers début août, pour les variétés les plus précoces.

- **Chancre de l'écorce du châtaignier (*Cryphonectria (Endothia) parasitica*)**

**Les chancres sont actifs.**

**Mesures prophylactiques :**

**La pratique du curetage des chancres peut être réalisée toute l'année :** enlever avec un outil coupant (couteau, serpette, grattoir à chancre ...) la totalité de la partie atteinte et récupérer les copeaux d'écorce pour les brûler (lors de l'élimination de l'inoculum, poser une toile au sol permettant de récupérer facilement les écorces malades curetées).

Il ne faut laisser aucune particule d'écorce contaminée sans quoi le chancre redémarre.

En outre :

- Lors de l'entretien du verger, éviter absolument les blessures des troncs par le matériel (broyeur, outils de travail du sol, débroussailleuse à fil...);
- Veiller à entretenir la fertilité de son verger : plusieurs observations de techniciens concluent sur l'importance d'une bonne fumure organique (ou d'un taux de matière organique élevé) pour limiter la propagation des chancres (meilleure résistance de l'arbre).

#### **Evaluation du risque**

**Risque de dissémination naturelle en cas de période humide :** un taux d'humidité élevé et la pluie favorisent la propagation du champignon vers les organes sains.

Un chancre non suivi peut entraîner la mort de l'arbre, il est recommandé de surveiller régulièrement les troncs et charpentières, pour agir au plus vite.

- **Tordeuse de la châtaigne (*Pammene fasciana*)**



Piège à phéromone posé au plus près des fruits



Phéromone attirant les papillons mâles de la tordeuse de la châtaigne, piégés sur une plaque engluée



Plaque engluée  
Producteur à Coussac Bonneval  
4 juillet 2022

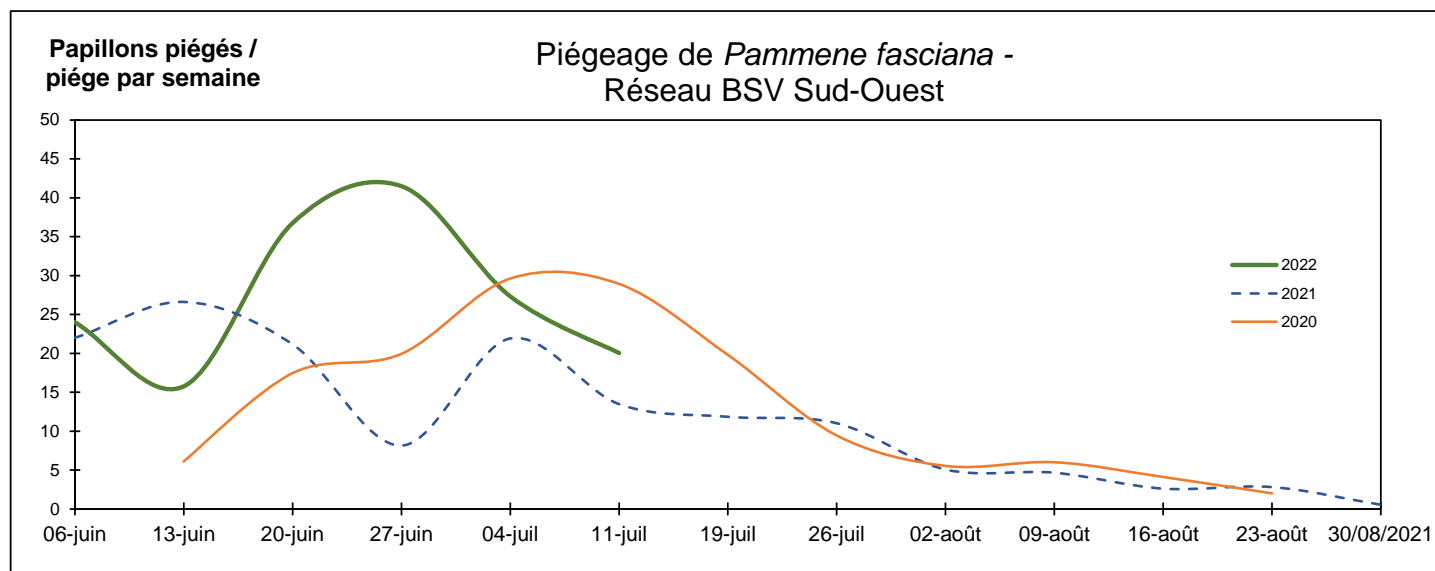
(Crédits photos : M. LEON-CHAPOUX (CHLORIS ARBO), Thierry CHIBOIS (producteur))

## Le début du vol a commencé depuis début juin.

Ce ravageur est polyphage (infeste plusieurs espèces végétales), il est normal de le trouver dans les vergers depuis début juin, pendant la floraison.

Un réseau de piégeage au niveau de la Nouvelle-Aquitaine (Lot, Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne, Charente) est en place depuis une semaine (39 pièges), stade de sensibilité aux attaques des larves (début grossissement du fruit). Ces pièges sont suivis par les producteurs.

La Station expérimentale de Douville, INVENIO, suit le vol depuis le 31 mai.



Selon les parcelles le nombre de papillons varie beaucoup (de 0 à plus de 100 papillons par semaine par piège !).

Il n'a pas été établi de corrélation entre le nombre de papillons piégés et l'importance des dégâts.

## Comment évaluer si la pression est importante sur vos parcelles ?

- Durant la récolte, vous pouvez observer vos fruits pour noter la présence de cette espèce.
- Une observation peut également être menée sur les bogues tombées précocement, généralement au mois d'août. Notez le pourcentage de bogues chutées et infestées.



Jeune bogue infestée chutée au sol début août.

(Crédits photos : M. LEON-CHAPOUX, CHLORIS ARBO)



Trou de sortie de la larve de tordeuse à la récolte

(Plus gros que celui du carpocapse)

**Mesures prophylactiques :** comme pour tous les ravageurs des châtaignes (carpocapse, balanin).

- Récolte rapide et totale : fréquence des passages élevée (2 fois par semaine)
- Mise en place de refuges pour les prédateurs à l'échelle de l'exploitation : mésanges, chauve-souris...

**Evaluation du risque :** Baisse du vol ou pic du vol des papillons selon la parcelle. **Risque élevé d'infestation par les larves, le pic de la présence des larves prévisible se situera autour du 20 juillet.**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :**

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon N-A, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, SCA SOCAVE, Fruits rouges du Périgord, Périgourdine, LIMDOR, Invenio, Valcausse et les agriculteurs observateurs

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".*